



CERCLE SCOLAIRE
— DE HAUTE-AJOIE —

M É M E N T O
2026-2027

Chers élèves, chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le memento du Cercle scolaire de Haute-Ajoie, conçu comme un guide pratique pour accompagner la vie scolaire tout au long de l'année. Ce memento rassemble les informations essentielles concernant l'organisation scolaire. Il a pour objectif de faciliter la communication entre l'école et les familles, dans un esprit de confiance et de collaboration.

L'école est bien plus qu'un lieu d'apprentissage : elle est un espace de découvertes, de rencontres, de respect et de construction personnelle. Chaque jour, nous avons à cœur d'offrir à nos élèves un environnement bienveillant, stimulant et sécurisant, favorisant leur épanouissement ainsi que le développement de leurs compétences.

La confiance et le soutien des parents constituent des éléments précieux pour favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque enfant.

Ensemble, nous contribuons à faire de l'école un lieu d'apprentissage serein, exigeant et humain, au service de chaque élève.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire, riche en réussites et en découvertes.

La Direction et le corps enseignants

Cercle scolaire de Haute-Ajoie

Direction

Directrice : ep.hauteajoie@edu.jura.ch

Delphine Riat
Abbaye 119 078 889 34 14
2906 Chevenez 032 476 67 49

Numéro de téléphone des écoles

Ecole Fahy : 032 476 68 30

Ecole Grandfontaine : 032 476 61 18

Ecole Rocourt : 032 476 69 48

Ecole Chevenez : 032 476 67 49

Commission du cercle scolaire

Président de la Commission du cercle scolaire :

Yvan Vuillaume yvan.vuillaume@gmail.com

Membres de la Commission du cercle scolaire :

Arlette Houlmann arlettehoulmann@gmail.com

Johan Nicoulin johan.nicoulin@hauteajoie.ch

Jessica Chariatte jessica.chariatte@grandfontaine.ch

Julie Aeschbacher julie.aeschbacher@hotmail.com

Barbara Blum b.aebi.blum@gmail.com

Déborah Lachat d.domont@live.fr

Représentante des parents :

Maryline Vuillaume maryline-et-marc@bluewin.ch

Titulaires de classe

1P-2P Fahy :

Natalie Logos
natalie.logos@edu.jura.ch

1P-2P Fahy :

Stéphanie Deschenaux
stephanie.deschenaux@edu.jura.ch

3P Grandfontaine :

Fabienne Donnay-Vuillet
fabienne.donnay@edu.jura.ch

4P Grandfontaine :

Salomé Quiquerez
salomee.quiquerez@edu.jura.ch

6P Chevenez :

Nathalie Boillat
nathalie.boillat@edu.jura.ch

5P Rocourt :

Noémie Humair
noemie.humair@edu.jura.ch

7P-8P Chevenez :

Nicolas Ribeaud
nicolas.ribeaud@edu.jura.ch

Autres enseignantes

Itinérantes :

Claire Girardin Dupré
claire.girardin@edu.jura.ch

Delphine Riat
delphine.riat@edu.jura.ch

Camille Marquis Sarron
camille.marquis@edu.jura.ch

Nathalie Aebi
nathalie.aebi@edu.jura.ch

Sophie Vuillaume
sophie.vuillaume@edu.jura.ch

Soutien scolaire :

Camille Pose
camille.pose@edu.jura.ch

Appui + Prévention violence :

Camille Marquis Sarron
camille.marquis@edu.jura.ch

Infirmière scolaire, travailleuse sociale et médiateur

Infirmière scolaire :

Cécilia Gaibrois
cecilia.gaibrois@jura.ch

TSS :

Mirella Mariniello
mirella.mariniello@edu.jura.ch

Médiateur:

Raphaël Breuleux
raphael.breuleux@divtec.ch

Vacances scolaires et jours de congé 2026-2027

La rentrée aura lieu lundi 17 août 2026, selon l'horaire

Vacances d'automne	Lundi 5 à vendredi 16 octobre 2026
Lundi de Saint-Martin	Lundi 16 novembre 2026
Vacances de Noël	Jeudi 24 décembre 2026 à vendredi 8 janvier 2027
Carnaval	Mardi après-midi 9 février
Semaine blanche	Lundi 15 à vendredi 19 février 2027
Vacances de Pâques	Vendredi 26 mars à vendredi 9 avril 2027
Ascension	Jeudi 6 et vendredi 7 mai 2027
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Fête-Dieu	Jeudi 27 et vendredi 28 mai 2027
Fête de l'indépendance	Mercredi 23 juin 2027
Fin de l'année scolaire	Vendredi 2 juillet 2027 à midi
Vacances d'été	Lundi 5 juillet au vendredi 13 août 2027
Rentrée scolaire 2026-2027	Lundi 16 août 2027

Organisation

La scolarité primaire s'articule en 2 cycles de 4 ans :

1^{er} cycle : années 1-2-3-4

2^e cycle : années 5-6-7-8

L'année scolaire compte 39 semaines et est divisée en 2 semestres (01.08 - 31.01 et du 01.02 - 30.06)

Promotion

La promotion doit être acquise à la fin de la 4^e, 6^e et 8^e année.

L'élève doit au moins obtenir la mention « atteint » en français et en mathématiques au 2^e bulletin de 4^e pour être admis en 5^e.

L'élève doit obtenir un total de 8 points au moins par addition des notes de français et de mathématiques du second bulletin de 6^e (promotion pour la 7^e) et de 8^e (promotion pour l'école secondaire).

Carnet de devoirs et bulletin

Selon l'article 131, alinéa 2 de l'Ordonnance sur la Loi scolaire, les parents sont tenus de prendre connaissance et de signer le carnet de devoirs une fois par semaine.

Les élèves de 1^{er} et 2^{ème} recevront un bulletin en fin d'année scolaire. Il doit être signé et rendu à l'enseignante.

Le bulletin est délivré aux élèves de 3^{ème} à 8^{ème} à la fin de chaque semestre. Il doit être signé et rendu à l'enseignant.

Absences et retards

En cas de maladie ou d'absence imprévue, nous vous remercions d'informer l'enseignant de votre enfant avant le début des cours.

A partir de 5 jours de maladie, un certificat médical sera exigé.

Les rendez-vous médicaux ou dentaires doivent être fixés, autant que possible, en dehors des heures scolaires. Lorsque cela n'est pas possible, une justification écrite doit être inscrite dans le carnet hebdomadaire, idéalement avant le rendez-vous.

Pour les absences régulières liées à un suivi thérapeutique (logopédie, ergothérapie, psychomotricité, etc.), une seule justification écrite en début d'année scolaire est suffisante.

Au retour de l'élève, toute absence doit être justifiée par un mot signé par le représentant légal dans le carnet hebdomadaire. Pour les élèves de 1P et 2P, la direction peut demander un mot d'excuse distinct, signé par le représentant légal.

Les élèves sont tenus de rattraper le travail effectué en classe ainsi que les devoirs manqués dans les meilleurs délais.

Les retards répétés sont considérés comme des leçons injustifiées.

En cas d'absence non justifiée liée à un congé spécial refusé, la direction applique les dispositions prévues par la législation cantonale. Une amende peut être prononcée. Son montant est fixé en fonction de la durée de l'absence et des circonstances. Il s'élève à 10 CHF par leçon manquée, 20 CHF en cas de récidive, avec un maximum de 2 000 CHF, ou 4 000 CHF en cas de récidive.

Congés sans justification

Chaque élève peut bénéficier de 8 jours de congé sans justification par cycle (1P–4P et 5P–8P), dans les conditions suivantes :

- Les congés ne peuvent pas être pris durant la première semaine de l'année scolaire.
- Un congé ne peut pas dépasser 5 jours de classe consécutifs.
- Toute journée de classe entamée est comptabilisée comme un jour complet de congé.
- Les demandes doivent être annoncées à la direction au moins 10 jours à l'avance.
- Les parents et l'élève sont responsables du rattrapage des cours et des travaux manqués.

Les demandes doivent être faites auprès de la direction par email.
ep.hauteajoie@edu.jura.ch

Congés spéciaux

Lorsque les jours de congé sans justification sont épuisés, un congé spécial peut être accordé pour des motifs justifiés.

- La demande doit être écrite, motivée et adressée à la direction, en principe un mois à l'avance.
- La direction peut accorder des congés jusqu'à 5 jours.
- Au-delà de 5 jours, la demande est transmise au Service de l'enseignement.

TSS (travailleur social en milieu scolaire)

La mission principale du TSS est de soutenir le mandat éducatif et donc de formation de l'école. Il intervient auprès des élèves, des parents, des enseignants, sur demande et en collaboration étroite avec les directions. Il peut être contacté par tous les acteurs de l'école pendant la période scolaire.

Le travail social en milieu scolaire vise une diminution des problématiques et envisage des alternatives aux mesures plus lourdes. Il facilite la mise en évidence des ressources et compétences de chacun et chacune et tente d'améliorer la communication à travers la collaboration. Il peut mettre en contact les familles, de manière ciblée, avec d'autres services spécialisés ainsi qu'avec des institutions d'aide à l'enfance, à l'adolescence et aux familles.

« Pas à pas » - groupe d'intervention MPP

Le corps enseignant a été formé à la « Méthode de la préoccupation partagée - MPP ». Cette méthode bienveillante et non-blâmante consiste à rencontrer plusieurs fois tout élève pouvant aider à améliorer une situation.

Ces entretiens sont reconduits jusqu'à ce que la dynamique inappropriée du groupe ait pris fin. Chaque élève pourrait être de ce fait amené à participer à l'un de ces entretiens. Ces derniers ne débouchent sur aucune sanction et n'ont pas de conséquence sur le cursus des élèves. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, ils ne sont annoncés ni aux élèves ni aux parents

Médiateur

Raphaël Breuleux sera médiateur dans le cercle scolaire durant 1 année. Il sera présent un vendredi matin sur deux.

La médiation est un espace d'écoute, d'échange et d'accompagnement qui permet de prendre du recul face à une situation particulière et de rechercher des solutions adaptées. Elle favorise la gestion des conflits et des émotions, soutient le développement personnel et le bien-être, encourage une communication constructive et facilite les démarches d'intégration ainsi que la compréhension mutuelle.

Prévention violence

Camille Marquis Sarron utilisera le programme Hors-Piste pour travailler dans les classes de 2-3-5P.

Ce programme, qui nous vient du Québec, permet aux élèves de développer leurs compétences psychosociales, telles que la confiance en soi, la gestion des émotions, le respect des autres et la coopération. Grâce à des activités adaptées à leur âge, il contribue au bien-être des enfants, favorise un climat de classe positif et soutient leur réussite scolaire et leur développement personnel.

Appui - soutien

Les leçons d'appui sont des aides ponctuelles et de courte durée. Elles permettent de revoir certaines notions, de travailler en petits groupes, d'accompagner les élèves allophones et de proposer des ateliers adaptés aux besoins. Elles sont assurées par Madame Camille Marquis Sarron.

Lorsque ces mesures ne suffisent pas et que les difficultés persistent, l'enseignant titulaire fait appel à l'enseignante spécialisée, qui évalue les besoins de l'élève. Les parents sont informés et donnent leur accord avant la mise en place du soutien.

Le soutien ambulatoire ordinaire s'adresse aux élèves rencontrant des difficultés importantes et durables en classe ordinaire. Il est assuré par Madame Camille Pose.

Leçons d'éducation physique

Pour favoriser une éducation à la santé et à l'hygiène corporelle, les enseignants recommandent vivement la douche à l'issue des deux leçons d'éducation physique dès la 5P.

Les leçons de natation sont obligatoires. Un test de natation est réalisé en fin de 8P.

Camp de ski et camp vert

Un camp de ski est organisé pour les élèves de 7-8P. Ce camp a lieu en Valais, il n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé. Un élève ne participant pas au camp se rendra dans une classe du cercle scolaire.

Un camp vert est organisé pour les élèves de 5P et/ ou 6P. Ce camp a lieu dans la région, il n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé. Un élève ne participant pas au camp se rendra dans une classe du cercle scolaire.

Devoirs accompagnés

Dès qu'un élève est inscrit aux devoirs accompagnés, ils deviennent obligatoires. La règle des absences et retards s'applique donc également pour ces cours.

Il est attendu des élèves qu'ils aient un comportement correct, qu'ils respectent les règles et qu'ils aient du travail à réaliser. En cas de problème, l'élève sera averti deux fois par écrit et une exclusion sera prononcée en cas de récidive. Pour les devoirs accompagnés, il est toujours possible de s'inscrire en cours de semestre. Il suffit pour cela d'en faire la demande à l'enseignant de votre enfant.

Protocole d'intervention pour les parents

Lorsque les parents rencontrent un problème concernant leur enfant, ils veilleront à suivre les étapes suivantes :

- prendre rendez-vous d'abord avec l'enseignant concerné
- en cas d'impasse, s'adresser à la direction, qui prendra les dispositions nécessaires

Assurances

En cas d'accident survenu lors d'activités de l'école, une assurance complémentaire du cercle scolaire intervient après l'assurance privée des parents. L'école ne prend pas en charge la franchise de votre assurance. L'accident doit être annoncé à la commune qui fournira le formulaire de déclaration d'accident.

Cette assurance ne couvre toutefois pas les transports d'élèves effectués par les parents. Il est donc recommandé de contracter une «assurance occupant» dans le contrat d'assurance voiture.

Domages à autrui : les frais liés à des blessures causées par un élève à un autre élève sont couverts par les assurances des parents.

Dégâts matériels : les dégâts causés par un élève au bâtiment de l'école ou sur du matériel scolaire sont couverts par l'assurance-RC des parents.

Matériel de classe perdu ou détérioré

En cas de perte ou détérioration du matériel fourni par l'école, l'élève se verra obligé de racheter ce matériel auprès de son enseignant.

Crèche/cantine - Thérapies et autres suivis

Lors de toute modification d'horaire (course d'école, camp de ski, piscine, patinoire, pique-nique, etc.), il appartient aux parents d'en informer les différentes instances concernées.

Maladies contagieuses – Poux

Nous vous remercions d'informer rapidement l'enseignant en cas de maladie contagieuse.

Pour le bien-être de votre enfant ainsi que pour prévenir tout risque de contagion ou d'épidémie, un enfant malade doit rester à la maison.

En cas d'apparition de poux, nous vous remercions de bien vouloir traiter votre enfant dans les meilleurs délais.

Vous pouvez consulter les recommandations en vigueur sur le site <https://www.evictionscolaire.ch>

Vaccinations

Les vaccinations des enfants sont programmées en 3P et en 8P. L'accord écrit des parents est requis pour toute intervention.

Soins dentaires

Le Service dentaire scolaire s'adresse aux enfants durant toute la scolarité obligatoire.

Il offre un examen annuel par la clinique dentaire ambulante, la possibilité de traiter la dentition selon un tarif préférentiel et une aide financière pour les soins selon le revenu. Les soins éventuels à effectuer sont consignés dans le carnet dentaire personnel de l'élève qui sera présenté aux parents pour signature puis retourné à l'école.

Cours en santé sexuelle

En 1P-2P, une séance d'information est organisée à l'intention de tous les parents d'élèves. L'animatrice intervient uniquement auprès des élèves de 2P.

Pour la suite de la scolarité primaire, les interventions de l'animatrice ont lieu en 6P et en 8P.

Les parents sont informés des leçons proposées à leur enfant. Afin de respecter la sensibilité et les convictions de chaque famille, les parents ont la possibilité de dispenser leur enfant de cet enseignement en informant l'enseignant.

Responsabilité

La sécurité et le comportement des élèves hors de l'horaire scolaire sont de la responsabilité des parents.

Coordonnées de l'élève

Toute modification des coordonnées de l'élève doit être annoncée à l'enseignant et à la direction.

Changement d'école

Lorsqu'un élève doit quitter le cercle scolaire en raison d'un changement de domicile, les parents sont tenus d'aviser immédiatement la direction des cercles actuel et futur.

Transport

Les élèves utilisant les transports publics ou scolaires adoptent un comportement respectueux envers les autres usagers, le chauffeur ainsi qu'envers le matériel. Une charte devra être signée en début d'année scolaire.

Les déplacements à la piscine sont pris en charge par les communes.

Les déplacements des autres sorties seront payés par les parents.

Abonnement pour le transport public

Vous pourrez vous rendre au guichet de la gare de Porrentruy pour obtenir gratuitement un abonnement de bus.

Les élèves suivants n'ont pas besoin d'abonnement :

- les 1P-2P
- les 3P-4P résidant à Damvant, Réclère et Rocourt
- les 6-7-8P résidant à Fahy

Vous avez la possibilité de prendre une 2^{ème} zone, pour un montant de 36.-. Votre enfant pourra ainsi se déplacer jusqu'à Porrentruy sans frais supplémentaire.

Pour rappel, les enfants qui n'ont pas les 2 zones et les enfants scolarisés dans leur village devront se munir d'un abonnement multicourses pour se rendre à Porrentruy lors de sorties.

Appareils numériques

L'utilisation d'un téléphone portable, d'une montre connectée ou de tout autre appareil numérique est strictement interdite dans l'enceinte de l'école durant le temps scolaire ainsi que durant toutes les activités liées à l'enseignement organisées en dehors de l'établissement scolaire.

En cas de non-respect de ces prescriptions, l'appareil sera confisqué et récupéré par un parent le jour suivant.

Je me souviendrai
toujours des adultes
qui ont



pris du temps

pour moi.

Quand tu me dis
non, tu m'aides

aussi à grandir

avec **amour.**



Apprends-moi

tous ces

mots magiques ★ ★

qui montrent aux
autres mon respect.

- J'aime bien
les petits

rituels,

ils me rassurent.



JE GRANDIS



- Fais-moi découvrir
la

nature

et tous
ses trésors.



Confie-moi
de

**petites
responsabilités**

que j'accomplirai jusqu'au bout.



N'oublie pas que j'ai
besoin d'au moins

**10 heures
de sommeil**

pour passer une
bonne journée.

